



## Réunion du Comité Syndical

du 11 avril 2017

**CS - 5.10**  
**Compte administratif 2016**

**RAPPORT**  
Présenté par Monsieur Bastien FAUDOT  
Président

Le onzième jour du mois d'avril de l'année deux mil dix-sept à dix-huit heures les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre de titulaires en exercice est de quinze, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence Bastien FAUDOT, président pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour

### Etaient présents :

- Délégués titulaires :

**GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION. : NEANT**

**S.I.C.T.O.M. : MM Patrick MIESCH, Emile EHRET, Gilles HEINRICH, Hervé GRISEY, Jean-Luc ANDERHUEBER**

**C.C.S.T. : MM. André HELLE, Claude BRUCKERT, Pierre VALLAT**

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

**GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : Mme. Françoise RAVEY, M. Leouahdi Selim GUEMAZI**

**S.I.C.T.O.M. : NEANT**

**C.C.S.T. : NEANT**

Le quorum est atteint : 10 présents

(Monsieur FAUDOT, Président, ne prenant pas part au vote, il n'est pas comptabilisé parmi les présents pour le calcul du quorum)

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

**GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Préfecture du Terr. de Belfort

**S.I.C.T.O.M. : M. André PICCINELLI**

**C.C.S.T. : NEANT**

**18 AVR. 2017**

**Service Courrier**

Etaient excusés

- Délégués titulaires :

**GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :** M. Laurent CONRAD

**S.I.C.T.O.M:** M. Denis KUNTZMANN

Pouvoir : M. KUNTZMANN donne pouvoir à M. EHRET

**C.C.S.T. :** NEANT

- Délégués suppléants :

**GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION.:** M. Claude GAUTHERAT

**S.I.C.T.O.M. :** NEANT

**C.C.S.T. :** NEANT

Etaient absents

- Délégués titulaires :

**GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION.:** M. Jean-Claude MARTIN

**S.I.C.T.O.M. :** NEANT

**C.C.S.T. :** NEANT

- Délégués suppléants :

**GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :** MM. Michel ORIEZ, Henri OSTERMANN

**S.I.C.T.O.M :** MM. Luc SENGLER, Michel JARDON, Thierry STEINBAUER, Michel JACOBERGER, Mme. Félice ZWINGELSTEIN

**C.C.S.T. :** MM. Jean LOCATELLI, Thierry ROUSSE, Thierry MARCJAN



## Réunion du Comité Syndical

du 11 avril 2017

CS - 5.10

### Compte administratif 2016

### RAPPORT

Présenté par

Monsieur Bastien FAUDOT  
Président

En application des dispositions de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical est tenu de se prononcer sur le compte administratif de l'année écoulée, avant le 30 juin de l'exercice en cours.

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, il appartient au Comité Syndical d'élire son Président pour le débat du compte administratif, et de procéder à son adoption hors de la présence du Président. Le Comité Syndical élit à l'unanimité Monsieur ANDERHUEBER pour présider la séance.

Le SERTRID ayant opté pour un assujettissement à la TVA, les montants indiqués sont des montants H.T.

Le compte administratif 2016, dont un exemplaire est annexé au présent rapport, fait apparaître les résultats d'exécution suivants (hors reports) :

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	9 494 388,92 €	13 442 280,96 €	3 947 892,04 €
Investissement	13 262 601,98 €	12 951 102,10 €	-311 499,88 €
Total	<b>22 756 990,90 €</b>	<b>26 393 383,06 €</b>	<b>3 636 392,16 €</b>

Les résultats consolidés, avec solde des résultats n-1 et restes à réaliser au terme de l'exercice 2016 sont les suivants :

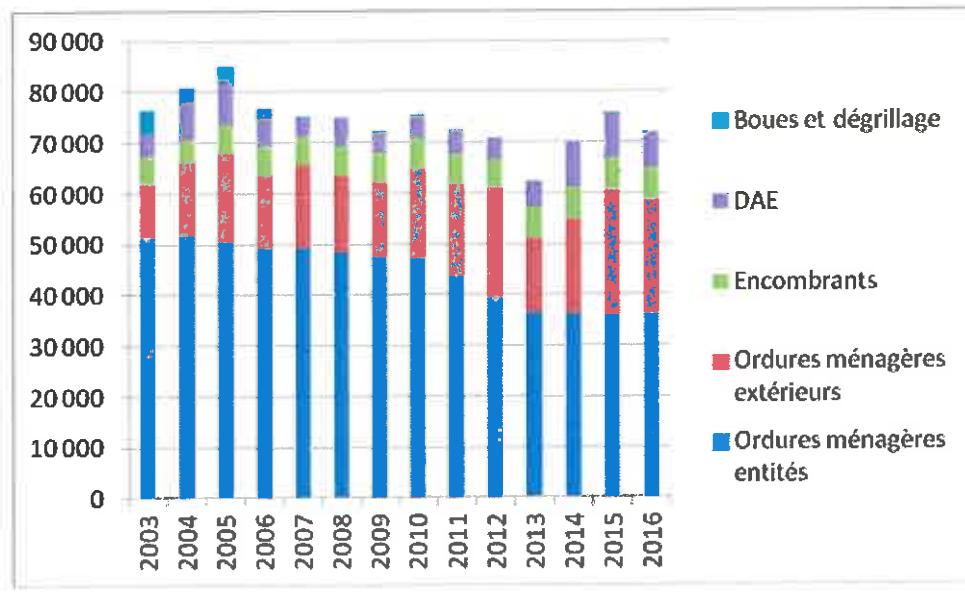
	Dépenses	Recettes	Résultats reportés n-1	Résultat comptable cumulé
Fonctionnement	9 494 388,92 €	13 442 280,96 €	2 586 930,78 €	6 534 822,82 €
Investissement	13 262 601,98 €	12 951 102,10 €	-2 115 339,92 €	-2 426 839,80 €
Total CA	<b>22 756 990,90 €</b>	<b>26 393 383,06 €</b>	<b>471 590,86 €</b>	<b>4 107 983,02 €</b>
Restes à réaliser	168 539,52 €			-168 539,52 €
Total	<b>22 925 530,42 €</b>	<b>26 393 383,06 €</b>	<b>471 590,86 €</b>	<b>3 939 443,50 €</b>

Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion arrêté par le Comptable.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagées mais non encore réalisées à la clôture de l'exercice. Il s'agit :

- de matériel et outillage (diverses vannes et tambours), pour 28 K € d'une part
- de travaux (extracteurs et filtres à manche) pour 140 K € d'autre part.

S'agissant d'un syndicat comme le SERTRID, la photographie de la situation financière du compte administratif se lit parallèlement avec les conditions d'exploitation de l'Ecopôle. L'exercice 2016 reste de ce point de vue un exercice de bonne tenue, avec 71 880 tonnes traitées.



*Evolution des gisements traités, de 2003 à 2016*

Enfin, pour l'examen détaillé du compte administratif et afin de permettre la comparaison avec les exercices antérieurs, il y a lieu de neutraliser les écritures d'ordre relatives au réaménagement du prêt DEXIA dans le cadre du fonds de soutien (délibération CS 1.06 du 26 janvier 2016), soit 167 K €.

## **1. Dépenses d'investissement**

### **1.1 Vue d'ensemble dépenses réelles**

Les dépenses réelles d'investissement progressent de près de 40% par rapport à 2015 (+ 1 M€). Cette progression s'explique par une dynamique renforcée des dépenses d'équipement usine, conformément aux priorités définies depuis 2014. La charge du remboursement de la dette en capital est elle-aussi en augmentation.

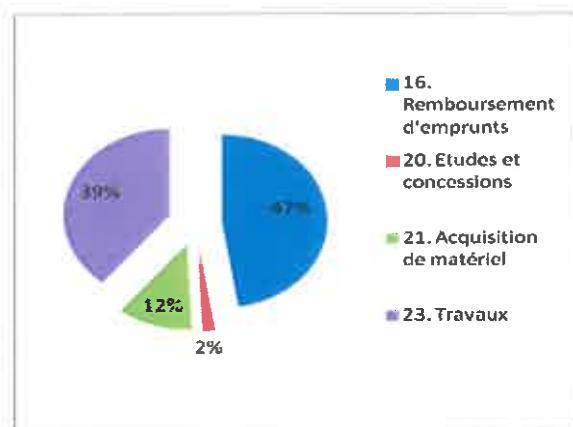
Le bilan financier traduit ainsi la priorité forte accordée aux investissements usine, dans l'objectif d'un taux de disponibilité bonifié des installations.

	2014	2015	2016	Ecart	Evolution
20. Frais d'études	30	18	67	49	272,22%
21. Acquisition de matériel	240	327	430	103	31,50%
23. Travaux	920	976	1 461	485	49,69%
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>1 190</b>	<b>1 321</b>	<b>1 958</b>	<b>637</b>	<b>48,22%</b>
16. Remboursement dette en capital	1 274	1 347	1 774	427	31,70%

Total dépenses réelles	2 464	2 668	3 732	1 064	39,88%
------------------------	-------	-------	-------	-------	--------

*Dépenses réelles d'investissement 2014-2016, en K €*

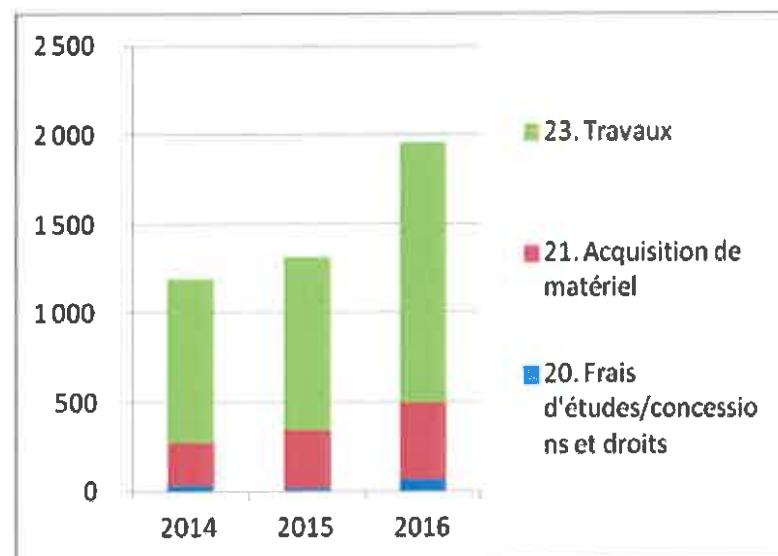
Les dépenses réelles d'investissement sont constituées à près de 50% par des dépenses financières, qui correspondent au remboursement de la dette en capital. Cette montée en charge des dépenses financières correspond au profil d'amortissement progressif de la dette.



*Ventilation par chapitre des dépenses d'investissement 2016*

### 1.2 Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement ont donné lieu à réalisation à hauteur de 1.9 M €, soit une hausse de 49 % par rapport à 2015 (+ 637 K €).



*Evolution en K € des dépenses d'équipement 2014-2016*

On relèvera que les réalisations sur les postes pièces et travaux sont les plus élevées des trois derniers exercices clos. Les enveloppes mobilisées concernent le renforcement de la protection incendie (514 K €, soit 35% du budget travaux), l'ensemble fours-chaudières (424 K €), les filtres à manches (157 K €) et les extracteurs (146 K €),

L'effort d'investissement s'inscrit en cohérence avec l'objectif d'amélioration du taux de disponibilité des installations. Il est soutenu par des ressources exclusivement issues de l'autofinancement.

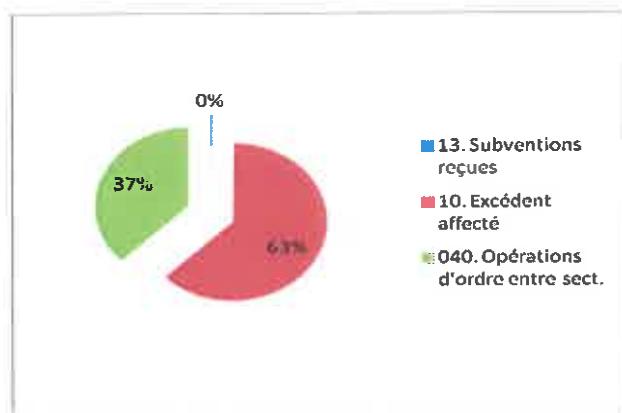
## **2. Recettes d'investissement**

La totalité de nos recettes d'investissement sont des recettes propres : dotations et réserves (excédent capitalisé), opérations d'ordre entre sections. Tout recours à l'emprunt est exclu. Les subventions sont marginales.

13. Subventions reçues	7
10. Excédent affecté	2 123
<b>total recettes financières</b>	<b>2 123</b>
<b>total recettes réelles</b>	<b>2 130</b>
 <b>040. Opérations d'ordre entre sect.</b>	
	<b>1 262</b>
 <b>Total recettes</b>	<b>3 392</b>

*Recettes d'investissement 2016, en K€*

Le SERTRID a ainsi tenu sa ligne directrice qui est de ne pas mobiliser de nouveaux financements.



*Ventilation des recettes d'investissement 2016*

La capacité d'autofinancement reste préservée : les marges dégagées ont permis le remboursement de la dette en capital et la prise en charge des investissements nécessaires au maintien et à l'amélioration du niveau de performance de l'outil industriel.

## **3. Dépenses de fonctionnement**

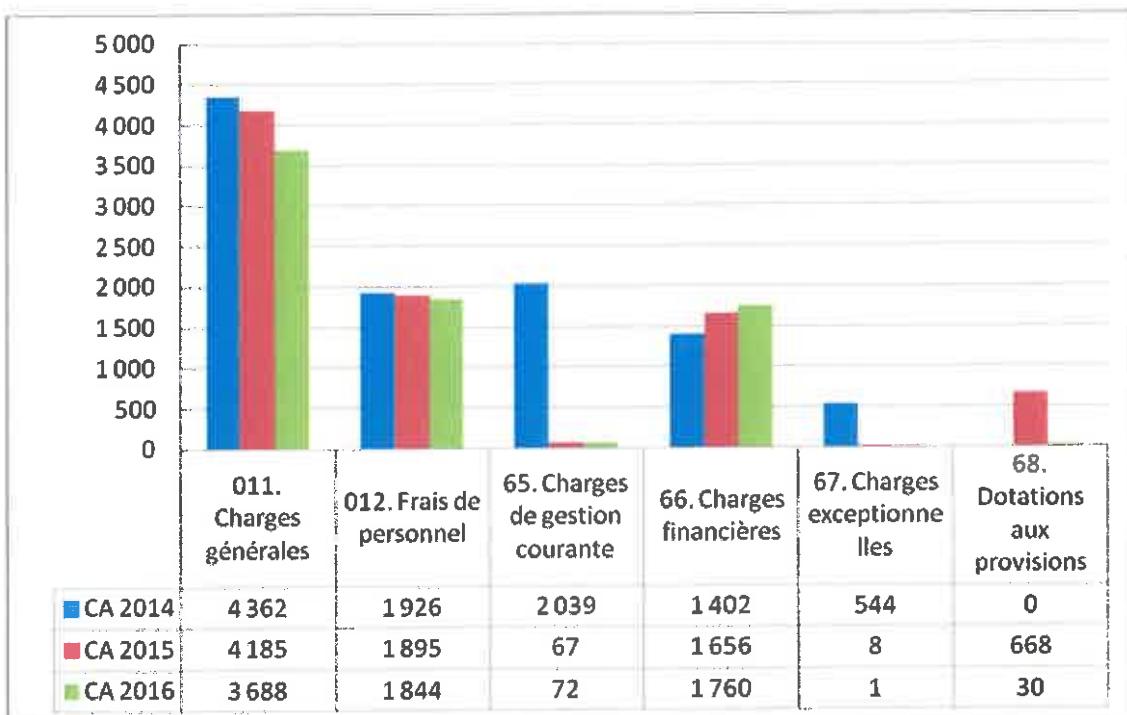
### **3.1.1 Cadre général**

Les dépenses réelles de fonctionnement hors TGAP sont en baisse de près de 13% par rapport à l'exercice n-1.

	CA 2014	CA 2015 hors TGAP	CA 2016	Evolution
011. Charges générales	4 362	4 185	3 688	-11,88%
012. Frais de personnel	1 926	1 895	1 844	-2,69%
65. Charges de gestion courante	2 039	67	72	7,46%
<b>total dépenses gestion courante</b>	<b>8 327</b>	<b>6 147</b>	<b>5 604</b>	<b>-8,83%</b>
66. Charges financières	1 402	1 656	1 760	6,28%
67. Charges exceptionnelles	544	8	1	-91,25%
68. Dotations aux provisions	0	668	30	-95,51%
<b>total dépenses réelles</b>	<b>10 273</b>	<b>8 479</b>	<b>7 395</b>	<b>-12,79%</b>

*Evolution des dépenses réelles de fonctionnement, hors TGAP, en K€*

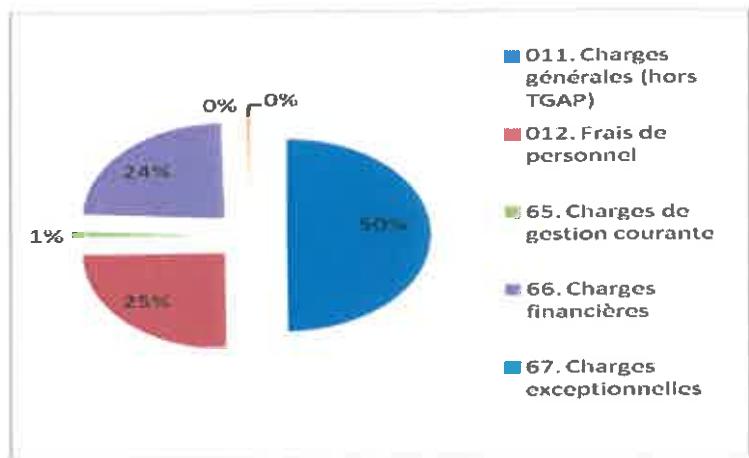
L'exercice met en avant la maîtrise par le SERTRID de ses dépenses de gestion courante, [en baisse de près de 9% \(- 543 K €\)](#). Le bon fonctionnement des installations permet notamment d'éviter le recours à des prestations de service extérieures (mise en balles, évacuation par exemple). La non réalisation des enveloppes inscrites à titre prudentiel se traduit directement en termes de résultats, dans l'excédent de fonctionnement de l'exercice.



*Evolution des dépenses réelles de fonctionnement 2014-2016 en K€, hors TGAP*

Sur ces bases, la structure d'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement hors TGAP fait apparaître, pour l'exercice 2016, des postes majeurs qui sont :

- les charges générales (50%)
- les frais de personnel (25%)
- les charges financières (24%)

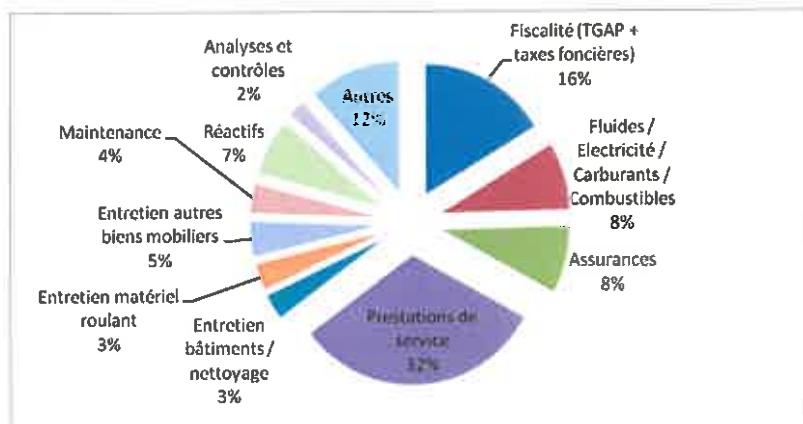


*Ventilation des charges de fonctionnement 2016 hors TGAP*

### 3.1.2 Détail des dépenses réelles

Les charges générales sont constituées à 32% par les prestations de service, poste principal de dépenses devant les dépenses à caractère fiscal (16%). Ci-après ventilation, en K € :

Fiscalité (TGAP + taxes foncières)	712
Fluides / Electricité / Carburants / Combustibles	362
Assurances	364
Prestations de service	1 386
Entretien bâtiments / nettoyage	138
Entretien matériel roulant	144
Entretien autres biens mobiliers	190
Maintenance	159
Réactifs	311
Analyses et contrôles	92
Autres	499
	<b>4 357</b>

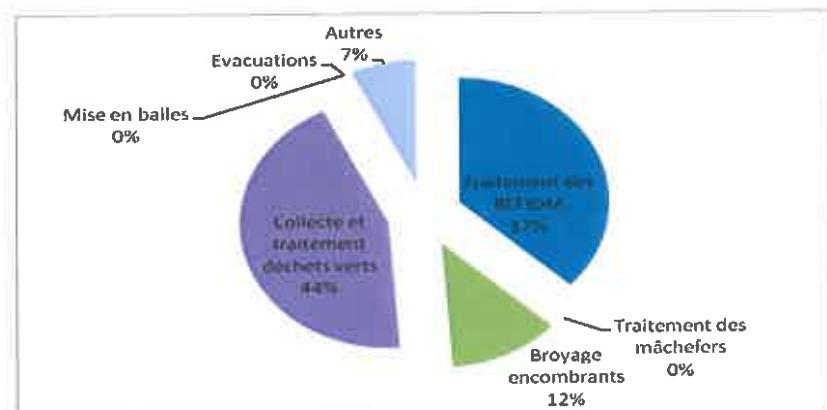


*Répartition des charges générales 2016, TGAP incluse*

Concernant ces prestations de service, on relève notamment que l'exercice a été exempt de tout recours à des solutions de traitement externalisées (pas d'évacuations de déchets) ou différées (pas de mise en balles). Pour la troisième année consécutive, la totalité de la production de mâchefers a pu être valorisée à coût zéro pour le SERTRID, dans le cadre du contrat TRANROUTE. Une mise en CET aurait coûté au SERTRID environ 725 K € (soit pour les entités, 16,95 € supplémentaires la tonne OM et encombrants, représentant une hausse de près de 12%).

Dans ces conditions, le SERTRID est parvenu à réduire de manière significative les dépenses sur ce poste de 426 K € par rapport à 2015 (soit - 23.50%).

De manière détaillée, ces prestations de service se décomposent de la manière suivante :



*Ventilation des prestations de service 2016 par poste*

Les frais de personnel, en baisse de 51 K € (- 2.69 %), ce qui s'explique principalement par le décalage entre les entrées et les sorties en cours d'exercice, restent maîtrisés.

Nos charges de gestion courante progressent légèrement (5 K €, soit 7.46%), sous l'effet de la contribution pour les personnels momentanément privés d'emploi (suppression d'un emploi d'adjoint administratif suivant délibération CS 5.06 du 23 juin 2015), versée pour la première fois en 2016 à l'issue de la période d'une année de placement en surnombre.

Les charges financières versées sont en hausse de 104 K €, soit 6.28%. Elles incluent le versement à CAFFIL d'un solde d'intérêts 2015 de 561 K €, suivant protocole transactionnel (délibération CS 8.03 du 16 novembre 2015). Stricto sensu, les intérêts à échéance de l'exercice s'élèvent donc à 1 209 K €.

Enfin, les charges exceptionnelles et les provisions sont marginales.

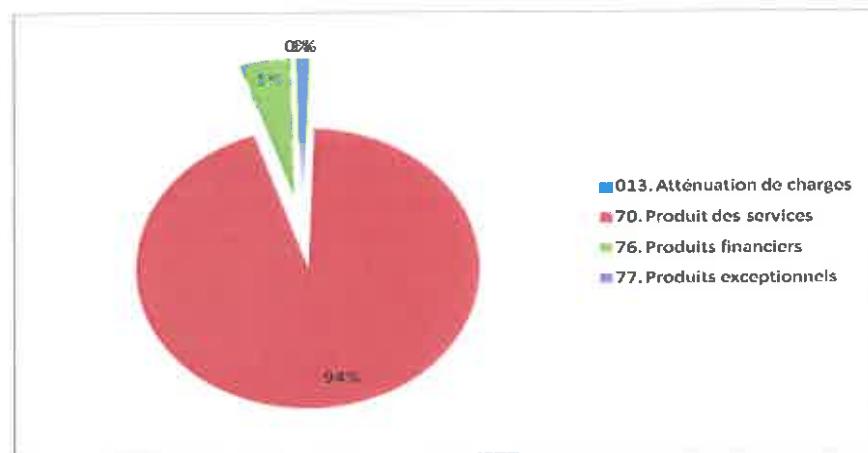
#### **4. Recettes de fonctionnement**

##### **4.1 Vue d'ensemble**

Le produit des services représente 94% des recettes réelles de fonctionnement, ce qui correspond au principe de financement de la structure sur la base des tonnages traités, qu'il s'agisse des membres ou des extérieurs.

	2014	2015	2016	Ecart	Evolution
013. Atténuation de charges	62	69	70	1	1,45%
70. Produit des services	9 926	11 001	11 903	902	8,20%
<b>total recettes gestion courante</b>	<b>9 988</b>	<b>11 070</b>	<b>11 973</b>	<b>903</b>	<b>8,16%</b>
76. Produits financiers	577	604	580	-24	-3,97%
77. Produits exceptionnels	240	22	54	32	145,45%
78. Reprise sur provisions	2 916	0	668	668	
<b>Total recettes réelles</b>	<b>13 721</b>	<b>11 696</b>	<b>13 275</b>	<b>1 579</b>	<b>13,50%</b>

*Evolution recettes réelles en K € 2014-2016*



*Ventilation des recettes réelles de fonctionnement 2016*

La hausse du produit des services demande à être pondérée par le poids de la TGAP, imputée pour la première fois au c/70. Hors TGAP, donc, la hausse du produit des services est de 2,71%. C'est notamment le levier du tarif qui permet d'agir, les tonnages traités étant en baisse par rapport à 2015.

Cette situation conjoncturelle renvoie à la fragilité, déjà identifiée, d'un modèle économique qui repose sur une structure de recettes entièrement liée aux tonnages incinérés, directement ou indirectement (recette électrique).

#### **4.2 Détail du produit des services**

L'exercice 2016, du point de vue de l'exploitation, maintient une dynamique positive : les apports conjoncturels (Bas-Rhin, Haute-Saône) permettent d'atteindre un gisement annuel traité de 71 880 tonnes et restent déterminants dans le bilan d'exploitation de l'Ecopôle (38% du gisement total OM)

Les recettes hors TGAP, adossées à l'évolution du tonnage traité, se répartissent de la façon suivante :

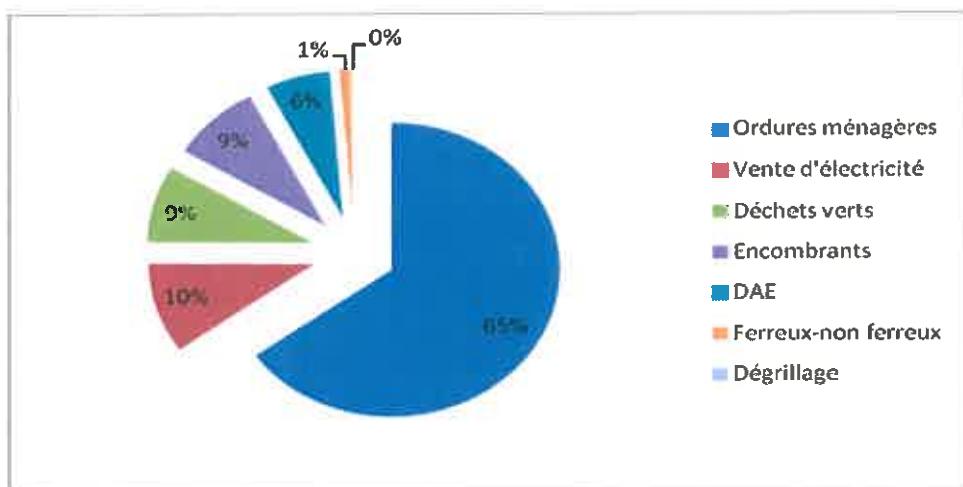
	2014	2015	2016	Ecart n/n-	Evolutior
Ordures ménagères (traitement et transport)	6 458	6 936	7 364	428	6,17%
Vente d'électricité	739	1 295	1 128	-167	-12,90%

Déchets verts	1 038	879	957	78	8,87%
Encombrants (traitement et transport)	807	907	994	87	9,59%
DndAE	765	825	714	-111	-13,45%
Ferreux-non ferreux	98	138	128	-10	-7,25%
Dégrillage	21	21	14	-7	-33,33%
	<b>9 926</b>	<b>11 001</b>	<b>11 299</b>	<b>298</b>	<b>2,71%</b>

Les recettes proviennent à 65% du traitement des ordures ménagères. Le poste progresse sous le double levier du tarif et des apports, maintenus à un niveau significatif bien qu'en baisse par rapport à 2015.

S'agissant des autres postes principaux, l'évolution des recettes est corrélée à l'évolution des gisements traités (déchets végétaux, DndAE), des gisements et des tarifs (encombrants)

Le dégrillage reste un poste marginal ; les ferreux et non-ferreux sont en baisse de 7%, situation là aussi conjoncturelle.



*Ventilation du produit des services 2016*

En synthèse, l'exercice 2016 au sens strict, afficher un résultat réel d'exploitation positif :

Tonnage incinéré	71 880 T
Résultat de fonctionnement (hors report)	3 947 K €
Capital remboursé (c/16)	1 774 K €
Autofinancement net (hors report)	2 173 K €
Maintenance (c/20 + c/21 + c/23)	1 959 K €
Résultat d'exploitation de l'exercice	214 K €

## 5. Autres éléments de présentation

### 5.1 Déchets végétaux

Les éléments spécifiques aux déchets végétaux, extraits du compte administratif 2016, à sont présentés ci-après.

En dépenses

Article	Détail	Montant en € HT
c/611	Prestation de service externalisée (Sundgau Compost) <i>dont transport</i> <i>dont traitement</i>	610 232.95 308 118.19 302 114.76
c/6135	Location de bennes (Sundgau Compost) <i>33 bennes</i>	1 815.00
c/61558	Réparation de bennes (S2B Constructions)	5 850.00
c/6241	Déplacement de passerelles (De Boni) <i>Montreux-Château et Joncherey</i>	640.00
	<i>Sous-total (1)</i>	618 537.95
	Frais de structure (8.5%)	52 575.73
	<i>Sous-total (2)</i>	52 575.73
c/023	Virement à la section d'investissement <i>dont part CAB</i> <i>dont part SICTOM</i> <i>dont part CCST</i>	285 946.92 118 391.49 116 078.53 51 476.90
	<i>Sous-total (3)</i>	285 946.92
	<i>Total dépenses (1+2+3)</i>	957 060.60

En recettes

Article	Détail	Montant en € HT
c/70688	Facturation du service <i>dont CAB</i> <i>dont SICTOM</i> <i>dont CCST</i>	957 060.60 396 216.60 388 477.20 172 366.80
	<i>Total recettes</i>	957 060.60

### 5.2 Coûts d'incinération

Le SERTRID supporte majoritairement des coûts fixes, déliés des tonnages traités. Les charges variables, adossées au tonnage, sont constituées par l'achat d'électricité, les réactifs, les prestations de service, la TGAP.

Sur la base des éléments extraits du compte administratif 2016, et au regard des tonnages traités pendant l'exercice, les coûts d'activité peuvent être ressortis comme suit :

	Charges fixes/T	Charges variables/T	Charges cumulées/T
Hors amortissements et hors GER	94.19 €	26.11 €	120.29 €
Hors amortissements et avec GER	121.45 €	26.11 €	147.56 €

Le coût moyen à la tonne facturé aux entités (OM, encombrants et dégrillage), proportionnellement aux gisements traités, s'établit pour l'exercice à 145.05 €.

Enfin, les tarifs extérieurs s'inscrivent quant à eux dans un contexte concurrentiel et sont arrêtés au cas par cas. Ils permettent au SERTRID de capter des gisements

complémentaires, générateurs de recettes qui viennent en atténuation des tarifs entités et bonifient le modèle économique du syndicat.

### 5.3 Capacité d'autofinancement

Recettes réelles de fonctionnement	13 275 K €
Dépenses réelles de fonctionnement	8 064 K €
<b>CAF brute</b>	<b>5 211 K €</b>
Remboursement capital de la dette	1 774 K €
<b>CAF nette</b>	<b>3 437 K €</b>

La CAF brute est largement excédentaire sur l'exercice, la CAF nette couvre significativement les dépenses d'équipement de l'exercice (1 959 K €).

**En synthèse,**

Depuis 2014, le SERTRID enchaîne des exercices solides du point de vue de l'exploitation, avec une moyenne de tonnages entrants supérieure à 72 000 tonnes. Ces exercices sont, par conséquent, solides également d'un point de vue financier. L'exercice 2016 a permis de maintenir ce cap.

		2014	2015	2016
Fonctionnement	résultat de l'exercice	2 415	2 019	3 948
	résultat cumulé	4 485	4 709	6 534
Investissement	résultat de l'exercice	116	-321	-311
	résultat cumulé	-1 794	-2 115	-2 426
<i>résultat de clôture cumulé</i>		2 691	2 594	4 108

Ce résultat a permis de préserver en 2017 la tarification des entités, dans un contexte d'exploitation prévisionnelle bonifié significativement par le marché SENERVAL. L'enjeu consiste désormais à remplir au plus près le cahier des charges pour poursuivre la consolidation de ces résultats, afin d'appréhender au mieux les contraintes déjà identifiées à partir de 2020.

Monsieur le Président conclut en insistant sur le fait que l'évolution des contributions, aujourd'hui entièrement assises sur les tonnages, ne se fera pas vers un tarif à l'habitant. C'est un des engagements qu'il a pris devant le Comité Syndical et qu'il tient à rappeler de manière tout à fait claire.

Il apporte également des éléments de réponse aux questions posées par Monsieur LOCATELLI concernant la tarification aux extérieurs. Il donne ainsi lecture de la tarification du Grand Dijon, soit 65.50 € HT/tonne, hors TGAP, et rappelle le tarif régional de 91 € validé par l'ensemble des syndicats de traitement de la région, dont le SERTRID. Nos tarifs envers les extérieurs ne sont donc pas forcément en décalage avec ce qui se pratique ailleurs.

Ceci exposé,

Monsieur Bastien FAUDOT, Président du S.E.R.T.R.I.D en exercice, se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de Monsieur ANDERHUEBER, le compte administratif 2016 est mis aux voix.

Les résultats sont les suivants :

- |  |   |                               |
|--|---|-------------------------------|
| - votants                                  | : | 11 (onze)                     |
| dont 1 procuration M. KUNTZMANN à M. EHRET |   |                               |
| - suffrages exprimés                       | : | 10 (dix)                      |
| - nombre de voix pour                      | : | 10 (dix)                      |
| - nombre de voix contre                    | : | 0 (zéro)                      |
| - abstention                               | : | 1 (une) (Mme Françoise RAVEY) |

**Le Comité Syndical :**

- APPROUVE le compte administratif 2016, dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que détaillés ci avant ;
- CONSTATE la concordance de ces résultats avec ceux du compte de gestion du Comptable.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 11 avril 2017, ladite délibération ayant été affichée par extrait le conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
Dépôt en Préfecture le

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Bourogne, le 12 avril 2017**  
**Le Président,**  
**Conseiller départemental de Belfort,**

Bastien FAUDOT



Prefecture du Terr. de Belfort
18 AVR. 2017
Service Courrier

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage*